

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 02 avril 2015</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 04 avril 2015</p>
---	--	---

Date et heure de la réunion : jeudi 02 avril 2015 à 18h30.
Convocation adressée le 26 mars 2015.

Membres présents (13) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. BEAUDEAU, Mme BETHOULE, M. BLANCHER, Mme BONPAIN, M. DEPEUX, M. GUERINET, Mme GUITTON, Mme POISSON.

Membre absent excusé (1) : Mme PIMPAUD.

Pouvoirs (5) : M. FAVIER a donné pouvoir à M. GUERINET.
Mme FERNANDES a donné pouvoir à Mme BELUGUE.
M. HIRT a donné pouvoir à M. CAPURON.
Mme RIBEYROL a donné pouvoir à M. ZAVAN.
M. VILLERMET a donné pouvoir à M. RUDELIN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1- - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. - Adoption de l'ordre du jour.</p>	<p>Pas de remarque.</p>	<p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et • Adopte l'ordre du jour.
<p>2 – Budget Primitif commune 2015.</p>	<p>Avant d'aborder le détail du budget communal, Monsieur le Maire explique qu'il a adressé un courrier aux différentes associations pour les informer de la diminution des dotations financières de l'état et de l'incidence budgétaire pour la commune. Il indique à l'assemblée que par conséquent il y a eu lieu de réduire les dépenses et un effort est demandé aux associations. Monsieur le Maire propose que l'enveloppe globale des subventions allouées en 2015 (4000 €) soit légèrement inférieure à l'année précédente. Une première répartition va être effectuée et des fonds supplémentaires pourront être débloqués au cas par cas en cours d'année, sur présentation de projet convaincant et porteur pour la commune. Monsieur le Maire présente le tableau détaillé des subventions.</p> <p>Monsieur le Maire présente et commente en détail le budget primitif 2015 de la commune qui se résume ainsi :</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'état des subventions allouées aux associations tel que présenté par M. le Maire.

<p>3 - Budget primitif assainissement 2015.</p>	<p><u>Section fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dépenses</i> : 1 012 053.12 € • <i>Recettes</i> : 1 012 053.12 € <p><u>Section investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dépenses</i> : 609 913.75 € • <i>Recettes</i> : 609 913.75 € <p>Monsieur le Maire présente et commente en détail le budget primitif 2015 du service assainissement qui se résume ainsi :</p> <p><u>Section exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dépenses</i> : 101 110.00 € • <i>Recettes</i> : 101 110.00 € <p><u>Section investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dépenses</i> : 766 371.69 € • <i>Recettes</i> : 766 371.69 € <p>À noter l'incidence de la création de la nouvelle station d'épuration sur la section d'investissement.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le budget primitif 2015 de la commune qui lui a été présenté. <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité et par vote à main levée, le budget primitif assainissement 2015 qui lui a été présenté.
<p>4 - Vote des taux d'imposition 2015.</p>	<p>Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2015.</p> <p>Il suggère de maintenir ces taux à savoir :</p> <p>10.52 % pour la taxe d'habitation 18.42 % pour la taxe foncière (bâti) 86.66 % pour la taxe foncière (non bâti)</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve les taux proposés pour l'année 2015, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.
<p>5 - Questions diverses.</p>	<p>➤ <i>André ZAVAN:</i></p> <p>SIAS : M. ZAVAN informe les élus sur la composition, le rôle et les missions du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale du canton de Bergerac 2. Il présente par ailleurs des statistiques concernant le <i>portage de repas</i> également assuré par le SIAS.</p> <p>La documentation projetée en séance sera adressée à chaque élu et mise en ligne sur le nouveau site internet de la mairie (http://coursdepile.fr).</p> <p>Une rubrique à l'attention des habitants de la commune figurera dans le prochain Bulletin Municipal.</p> <p>➤ <i>Didier RUDELIN:</i></p> <p>Nouvelle station d'épuration : elle devrait être opérationnelle à partir de demain 3 avril. Les dernières interventions techniques sont en cours.</p> <p><i>Monsieur le Maire projette quelques photos d'illustration (AZ).</i></p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.</p>	<p>La Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.